



BARÈME HONORAIRES DE TRANSACTIONS AU 2 NOVEMBRE 2018

Honoraires à la charge du vendeur

Appartements – Maisons - Villas – Immeubles – Hôtels particuliers - Terrains	TTC
Jusqu'à 150 000 €	7000€
Au-delà de 150 001€	4,90%
Garage et parking	
Forfaitaire jusqu'à 25 000 €	2500,00 €
Au-delà de 25 001 €	10,00%



BARÈME HONORAIRES DE LOCATIONS AU 2 NOVEMBRE 2018

Location d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 89, Art. 5)	TTC
Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m² de la surface habitable du logement loué	
Zone très tendue	12,00 €/m²
Zone tendue	10,00 €/m²
Zone non tendue	8,00 €/m²
Frais d'établissement d'un état des lieux : Montant appliqué au preneur et au bailleur par m² de la surface habitable du logement loué	3,00 €/m²
Honoraires d'entremise : Montant appliqué au bailleur sur le loyer annuel hors charges	7%
Location parking ou garage	TTC
Honoraires de location, forfait partagé 50% locataire / 50 % bailleur	200,00 €
Location local professionnel (à la charge du locataire)	TTC
Honoraires de location calculés sur le loyer annuel HC et HT	10,00%